



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.B.73.E.O. - CA/pb

. 3003 Berne, le 5 septembre 1975 .

C.F. : 10.9.75 Verschieden auf 15.9.75
 C.F. : 15.9.75 zu n. d. g. g. g.
Distribuée

Au Conseil fédéral

Procès de Burgos :
Appel à la clémence

A la suite du procès de Burgos des 28 et 29 août 1975, l'opinion européenne a réagi avec une vive émotion aux circonstances de l'affaire ainsi qu'au procès lui-même.

Lors d'un précédent "procès de Burgos", où six autonomistes basques avaient été condamnés à mort pour l'assassinat d'un commissaire de police, dans des circonstances ressemblant à celles du récent procès, le Président de la Confédération, M. Tschudi, avait fait à la presse le 29.12.1970 la déclaration suivante :

"Il n'appartient pas au gouvernement d'un Etat neutre d'exprimer un avis au sujet de procès qui ont lieu à l'étranger. Le Conseil fédéral ne saurait, cependant, ignorer que le peuple suisse a été consterné par les condamnations à mort prononcées pendant le temps de Noël à Burgos et à Leningrad. Il partage l'affliction de notre peuple et espère que les appels demandant la grâce en faveur des condamnés et le respect des droits de l'homme seront entendus."

Les six condamnés à mort avaient été graciés le 30.12.1970 par le Général Franco qui avait commué leurs peines en trente ans de réclusion.

Nous sommes d'avis qu'il conviendrait de réagir à cette situation, à la fois vis-à-vis de l'opinion publique et vis-à-vis de l'Espagne. Il paraît préférable d'agir avant que la sentence ait été confirmée en dernière instance en Espagne.

Dans un certain nombre de pays européens, l'opinion des autorités a été exprimée publiquement ou portée à l'attention des représentants diplomatiques espagnols. Ainsi, parmi les principaux pays d'Europe occidentale, la Suède et la Belgique ont publié des déclarations du gouvernement stigmatisant la sentence de Burgos et demandant la suspension des condamnations; l'Italie et les Pays-Bas ont exposé aux Ambassadeurs d'Espagne les mêmes sentiments; la France, l'Autriche, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne n'ont pour le moment encore rien entrepris.

Dans ces circonstances, le Département politique a l'honneur de

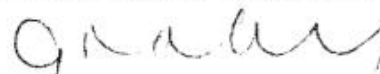
p r o p o s e r :

1. A la suite de la réunion du Conseil fédéral, la déclaration suivante sera rendue publique :

"Le Conseil fédéral a constaté que la récente condamnation à mort de deux autonomistes basques a soulevé dans la population suisse une émotion compréhensible. Il exprime l'espoir que les aspects humains de ce cas feront prévaloir la clémence."

2. Le Département politique est chargé de communiquer cette déclaration à l'Ambassadeur d'Espagne.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Graber

Extrait du procès-verbal

- au Département politique en 6 exemplaires